



Communiqué

Vendredi 19 décembre 2025

PRINCIPALES MODIFICATIONS POUR 2026 AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE FRANCE GALOP

Réuni le 9 décembre 2025, le Conseil d'Administration de France Galop a validé les aménagements sur les Conditions Générales de France Galop pour l'année 2026 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

Les Conditions Générales de France Galop 2026 seront prochainement mises en ligne (sur la Docuthèque, espace Code des Courses et Conditions Générales) et les modifications et ajouts sont visibles en rouge dans le document.

Parmi les principales modifications, il faut relever :

Poule des Propriétaires dans les courses réservées aux chevaux de pur-sang arabes

Des aménagements ont été réalisés avec l'Association Française du Cheval Arabe de Course, ce qui donne lieu à l'inscription dans les conditions particulières des Listed et des Groupes réservés au PSA du prélèvement pour la Poule des Propriétaires.

Poule des Propriétaires en Obstacle

Il est instauré en 2026 une Poule des Propriétaires en Obstacle qui sera constituée par les versements lors des engagements et engagements supplémentaires dans les Groupes 1. Cette Poule des Propriétaires en Obstacle a pour objet de financer les courses principales en Obstacle.

Grilles d'allocations Plat et Obstacle

Il est désormais appliquée une grille d'allocations standardisée selon le niveau de la course pour les courses courues en PMH en Plat et en Obstacle.

Meeting de Deauville :

Modification des jours d'ouverture des gazons d'entraînement et des différents tarifs de prestations.

Cotisations d'entraînement, droits d'accès aux pistes et location de box

Modification des différents tarifs de prestation à Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville

Tarifs des prestations de différents services de France Galop

Modification des différents tarifs de prestations effectuées par les Départements des Licences, des Livrets et des Comptes Professionnels de France Galop. Sont également modifiés les frais de mutation ainsi que les tarifs d'abonnements aux brochures officielles.

Plan de soutien à l'élevage

Lors de la séance du 26 mai 2025, le Conseil d'administration de France Galop a décidé de suspendre la mise en œuvre du Plan de Soutien à l'Élevage pour l'année 2026.

Poids pour âge en Obstacle

Il est désormais instauré pour les courses d'Obstacle un poids pour âge dont les conditions d'applications sont régies par les Conditions Générales de France Galop.

Conditions relatives aux courses PMH, en Plat

À compter du 1^{er} mars 2026, le mode de départ pour les réunions se disputant sous le format PMH (information figurant dans le calendrier et la brochure officielle) sera l'élastique (hors Antilles).

Conditions relatives aux courses PMH, en Obstacle

Ne sont plus admis à courir les courses à obstacles PMH en haies et steeple-chase, les chevaux ayant depuis le 1^{er} janvier 2024 (N-2), en courses de haies ou steeple-chase, gagné une Listed Race (handicap excepté) ou été classés dans les 3 premiers d'une course de Groupe.

Réduction du nombre d'épreuves programmées dans un handicap divisé

Désormais, un handicap divisé réunissant le nombre de partants total qui est défini dans les Conditions Générales sera réduit même si des chevaux sont écrasés au poids.

Conditions d'application de l'article 51

Il sera inscrit dans les conditions particulières du Prix Machado et du Prix du Louvre que ces courses ne sont pas éligibles à l'application de l'article 51, s'agissant de la fusion en une seule course de ces deux épreuves.

Contrôles par éthylotest

Les noms et prénoms des jockeys prélevés ou contrôlés par éthylotest lors d'une réunion de courses sont mentionnés au procès-verbal.